

**Décision DP 2022-21
portant renouvellement dans ses fonctions du directeur général
du Haut conseil du commissariat aux comptes**

Le président du Haut conseil du commissariat aux comptes,

- Vu le code de commerce et notamment ses articles L. 821-5 III, L. 821-9, R. 821-2, R. 821-11, R. 821-12, R. 821-13 et R. 821-14-1 ;
- Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination de Mme Florence Peybernès à la présidence du Haut Conseil du commissariat aux comptes et l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la justice du 14 juin 2022 portant maintien à disposition du H3C de Mme Florence Peybernès pour exercer les fonctions de présidente à compter du 17 juin 2022 ;
- Vu la convention du 16 septembre 2016 entre l'Autorité des marchés financiers et le Haut conseil du commissariat aux comptes relative à la mise à disposition de M. Éric Baudrier et ses avenants des 11 septembre 2019 et 2 septembre 2022 ;
- Vu la décision du 19 septembre 2016 du Président du Haut conseil du commissariat aux comptes portant nomination de M. Éric Baudrier en qualité de directeur général des services du Haut conseil du commissariat aux comptes ;
- Vu la décision du 13 septembre 2016 du Président du Haut conseil du commissariat aux comptes portant renouvellement de M. Éric Baudrier en qualité de directeur général du Haut conseil du commissariat aux comptes jusqu'au 18 septembre 2022 ;

La convention du 16 septembre 2016 entre l'Autorité des marchés financiers et le Haut conseil du commissariat aux comptes prévoit la mise à disposition auprès du Haut conseil du commissariat aux comptes de M. Éric Baudrier, pour une durée de trois années à compter de cette date. Par décision du 19 septembre 2016, M. Éric Baudrier a été nommé en qualité de directeur général des services du Haut conseil à compter de cette dernière date pour une durée de trois années.

Par avenant du 11 septembre 2019, la mise à disposition de M. Éric Baudrier par l'Autorité des marchés financiers auprès du Haut conseil du commissariat aux comptes a été renouvelée pour une période de trois ans expirant le 18 septembre 2022, avant d'être renouvelée pour une nouvelle période de trois ans expirant le 18 septembre 2025 par avenant du 2 septembre 2022.

Il y a lieu de renouveler M. Éric Baudrier dans ses fonctions de directeur général à compter du 19 septembre 2022 pour une nouvelle durée de trois ans expirant le 18 septembre 2025.

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur M. Éric Baudrier est renouvelé dans ses fonctions de directeur général à compter du 19 septembre 2022 pour une durée de trois ans expirant le 18 septembre 2025.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site internet du Haut conseil du commissariat aux comptes.

À Paris, le 12 septembre 2022

Florence Peybernès
Président

Pris connaissance par M. Éric Baudrier
Le